

Compte rendu de la réunion du 25 mai 2018

sur le devenir du plateau Omnisports

Cette réunion s'est déroulée en présence de 16 habitants et des élus Patrick Charles et Pierre Lancina. (A noter, l'absence excusée de Christian CAmbrillat).

Après avoir remercié les participants, Pierre Lancina fait un point de situation sur les demandes faites lors de la dernière réunion du 14 avril dont vous trouverez ci-dessous le tableau.

Demandes	Observations
Enlever les panneaux et paniers de basket. Voir si possibilité d'enlever les poteaux à condition que le résultat soit sécurisé.	FAIT
Déplacer le banc mobile à côté du terrain de boules et le transférer à côté du city parc. Voir si possibilité de le fixer au sol (ce qui ne me paraît pas évident).	Pour le moment, le banc étant mobile, il est difficile de le localiser.
Enlever le panneau de réservation des cours et garder les badges afin de les remettre au club de tennis car ceux-ci sont sous caution.	FAIT
Réparer la fermeture de la porte du boîtier électrique	Vu avec SEIP, ils vont réparer la plaque prochainement dans l'espoir d'éviter le remplacement du coffret et les contraintes associées à une intervention sur un point de livraison ERDF.
Désherber les chemins autour des tennis	Un coup de débroussailleuse sera passé lors de la prochaine tonte, la semaine prochaine.
Passer le nettoyeur hauteur pression	Cette opération sera réalisable cet été
Remplacer la poubelle verte vétuste	FAIT
Réparer le grillage des tennis	J'espère pouvoir refermer le grillage avant l'été. Il n'est pas là question de remplacer le grillage mais de refermer du mieux possible en supprimant les risques d'accrochage.
Enlever le panneau d'affichage (pour le moment en attendant peut-être d'en mettre un neuf.	FAIT
Créer un panneau + arrêté stipulant l'utilisation du terrain de pétanque de 9h à 19h30	Le projet d'arrêté est en attente de validation,

A. Modifications concernant l'arrêté

Article 1 :

- L'Arrêté ne concerne que le plateau omnisports et le terrain de pétanque,
- Horaires du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année : 9h – 21h (à mettre sur tous les supports d'information + demande de passage de la Gendarmerie de Magny).

Article 3 à mettre avant l'article 2 :

- Supprimer la référence aux chiens ainsi que le panneau d'interdiction, à changer avec le panneau concernant les déjections canines.

Article 2 à mettre après l'article 3 :

- Ajouter cycles motorisés,
- Bien préciser l'entrave aux véhicules de services (municipaux, sécurité, etc).

Article 4 :

- Mettre la dernière ligne en 1^{ère} ligne
- Supprimer la référence aux chaussures de sport.

Article 5 :

- Supprimer les 2 roues

- B. **Lors de la réunion du 14 avril**, Pierre Lancina s'était engagé à présenter une simulation de 2 maisons d'environ 90 m² implantées sur 2 parcelles de 310 et 340 m² ainsi que les avantages et inconvénients à cette hypothèse (non exhaustifs).

AVANTAGES

- Donner la possibilité à 2 jeunes familles d'accéder à la propriété.
- Accueillir des enfants à la crèche et/ou à l'école élémentaire.
- Participer à l'économie de la ville (cabinets médicaux, Cocci Market).
- Réduire les nuisances sonores provoquées par le regroupement de jeunes sur un espace à la fois vide et aménagé.
- Permettre la réalisation d'un espace vert.
- Dégager un bénéfice financier après vente (déduction faite des différents frais liés à la vente, viabilisation, voirie, ...) de 120 000 € environ.
- Réduire les coûts liés à la création et à l'entretien d'un tel espace.
- Création de 2 maisons en R + Combles, soit 7 mètres de hauteur environ – surface 80/90 m²

INCONVENIENTS

- Densification de la zone de 2 familles soit environ 8 personnes (+ les invités).
- Augmentation du trafic de 4 voitures (2 par famille) (+ les invités...).
- Réduire l'espace vert dont plus de 50% est en tout état de cause bétonné depuis sa création.
- Coût d'entretien supporté par la commune (main d'œuvre, temps, ...).
- Suppression de 2 places de parking.

A la lecture des plans, les surfaces nécessaires à la création de 2 parcelles et à la voirie ne laissent que très peu, trop peu de m² pour la réalisation d'un espace vert.

Cette simulation démontre donc, qu'il est inenvisageable, aujourd'hui et pour les années qui viennent, de créer de l'urbanisation dans cette zone.

Par conséquent, il est décidé de classer définitivement cette zone en zone espaces verts et de loisirs, le terme adéquat sera précisé ultérieurement avec le cabinet conseil pour la révision du PLU.

D'un commun accord, les participants proposent de se rendre sur le plateau omnisports pour poursuivre la réunion en visualisant le site.

Un groupe de réflexion est mis en place sous le pilotage de Monsieur Moreau afin de faire des propositions d'aménagement.

Toutes les personnes souhaitant faire des propositions peuvent les adresser à : pierre.lancina@toussus.fr – fxmoreau@gmail.com

C. Les terrains de tennis

Il est décidé de procéder à la réfection des terrains plutôt que déplacer ceux-ci.

Une consultation sera lancée après étude des subventions possibles.

Les travaux pourraient être réalisés pendant une période entre octobre 2018 et avril 2019.

D. Terrain de pétanque

Il est également décidé de déplacer le terrain et d'en créer un de 15x4 mètres parallèle et vers le hangar Farman.

En conclusion, et assurément de l'avis général, une réunion constructive au cours de laquelle chacun a eu loisir d'exprimer ses préoccupations et ses souhaits et de laquelle devra émerger un projet collectif, respectueux de son environnement pour l'agrément de tous.